



Conservatoire
du littoral



PLAN DE GESTION 2013 – 2019

Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Communes des Buxières-sous-les-Côtes (55) et de Saint-Baussant (54)

Etangs de la Perche et le Bailly

Partie 3 : Prescriptions de gestion de l'étang le Bailly



Etude et document réalisés
avec le soutien financier de : l'Agence de l'eau
Rhin-Meuse, la Région Lorraine et le Conseil
Général de Meuse

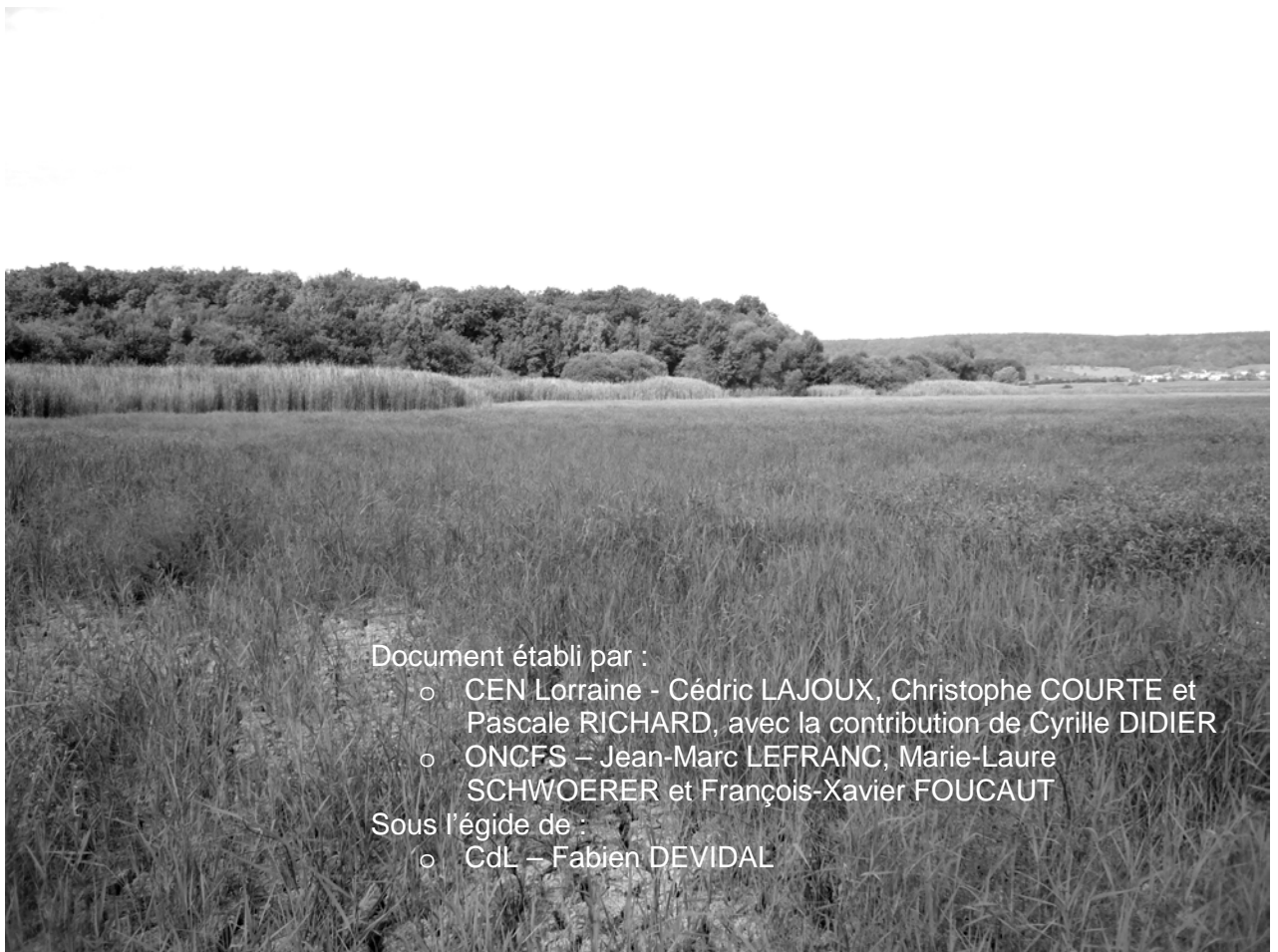


PLAN DE GESTION 2013 – 2019

Communes des Buxières-sous-les-Côtes (55) et de Saint-Baussant (54)

Etangs de la Perche et le Bailly

Partie 3 : Prescriptions de gestion de l'étang le Bailly



Document établi par :

- CEN Lorraine - Cédric LAJOUX, Christophe COURTE et
Pascal RICHARD, avec la contribution de Cyrille DIDIER
- ONCFS – Jean-Marc LEFRANC, Marie-Laure
SCHWOERER et François-Xavier FOUCAUT

Sous l'égide de :

- CdL – Fabien DEVIDAL

Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Association reconnue d'utilité publique par Arrêté n° 10-DCTAJ-15 du 16 avril 2010

3, rue du Président Robert Schuman – 57400 SARREBOURG

Tél. : 03 87 03 00 90 – Fax : 03 87 24 90 87 – censarrebourg@cren-lorraine.fr

Table des matières

B - Gestion du site protégé	4
B.1. Les objectifs à long terme	4
B.2. Définition des objectifs du plan de gestion	6
B.3. Les opérations du plan de gestion	9
B.4.1. Gestion des habitats et des espèces : GH	9
B.4.2. Opérations de Suivi Ecologique : SE	9
B.4.3. Opérations de Suivi Administratif : AD	9
B.4.4. Opérations d'Accueil du Public : FA	10
B.4.5. Opérations de Police et de Surveillance : PO	10
Liste des annexes	11

B - Gestion du site protégé

B.1. Les objectifs à long terme

[Annexe 1 : Tableau récapitulatif des enjeux, objectifs à long terme (OLT), des objectifs du plan de gestion (OPG) et des opérations du plan de travail]

Les objectifs à long terme sont définis à partir des enjeux définis dans la première partie de ce plan de gestion et constituent les conditions optimales à atteindre pour assurer le maintien, ou le retour, d'un état de conservation plus favorable, des habitats et des espèces visés.

Partant du principe qu'à terme, les étangs de la Perche et du Bailly devraient être inclus dans le périmètre Natura 2000 du Lac de Madine, les objectifs à long terme sont organisés pour répondre également aux exigences de conservation du DOCOB.

L'organisation en 4 sous ensemble (A à D) permet une lecture claire et rapide.

❖ A – MAINTENIR VOIR FAVORISER LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET PRIORITAIRE :

1. Garantir les fonctionnalités de l'écosystème « étang »

L'étang présente un faciès d'atterrissement avancé qui en fait tout son intérêt. Les végétations palustres et aquatiques semblent en équilibre depuis plusieurs décennies malgré les fuites constatées à la digue. La vitesse de progression des saulaies n'apparaît pas problématique.

En l'absence de travaux urgents de réfection de la digue, il sera très intéressant de suivre la cinétique de ce type d'étang laissé en libre évolution sans gestion piscicole traditionnelle, à condition bien sûr d'absence de perturbation majeure du fonctionnement hydrologique actuel.

2. Maintenir la structure et la composition des roselières associées

Ces végétations semblent relativement stables sous condition du maintien du régime hydrologique actuel. Les anomalies à la digue ne doivent donc pas s'aggraver excessivement.

3. Maintenir la diversité et le recouvrement des herbiers aquatiques

De la même manière que pour les autres communautés végétales, le recouvrement des herbiers aquatiques semble relativement stable. La diversité et l'abondance des macrophytes témoignent également d'un bon équilibre du peuplement piscicole en place ce qui n'incite pas à intervenir sur ce compartiment du milieu aquatique.

Encore une fois, sans modification majeure du régime hydrologique actuel, les herbiers devraient continuer à s'exprimer favorablement.

4. Maintenir le peuplement d'invertébrés aquatiques en particulier les odonates

En l'absence d'interventions programmées, le peuplement d'odonates ne devrait pas varier. Il existe néanmoins un déficit de connaissances sur des groupes fonctionnels ou patrimoniaux (coléoptères aquatiques, trichoptères) pour lesquels l'étang offre un réel potentiel.

❖ **B – MAINTENIR VOIR FAVORISER LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET SECONDAIRE :**

1. Améliorer l'état de conservation des habitats forestiers.

Les boisements humides du pourtour de l'étang participent à la diversité du site en particulier par la présence de nombreux arbres sénescents. Le vieillissement améliore globalement la qualité de ces habitats forestiers d'autant qu'ils sont le support d'oiseaux nicheurs de la Directive Oiseaux comme le Pic mar.

2. Sauvegarder la famille de Blaireau installée sur le site

Un beau terrier a été creusé par une famille de Blaireau sur la limite de propriété. La sauvegarde de cette famille participe à la biodiversité du site. Elle est surtout menacée par des interventions de piégeage et de déterrage plus que par la chasse, même si cette espèce gibier peut faire l'objet de tirs.

❖ **C – PRESERVER VOIRE RENFORCER L'INTERET BIOLOGIQUE ET ECOLOGIQUE DU SITE**

1. Maintenir des conditions d'accueil favorables à la reproduction de la Grue cendrée

Ce type d'étang forestier relativement calme est propice à la nidification de la Grue cendrée. Les conditions actuelles semblent très favorables sous condition de limiter au maximum les dérangements.

❖ **D – INSCRIRE LA PROTECTION DU SITE DANS LE CONTEXTE LOCAL**

1. Intégrer l'étang de le Bailly au réseau Natura2000

La mise en cohérence des périmètres réglementaires se traduira en priorité par l'intégration de l'étang le Bailly au sein du site Natura 2000 du Lac de Madine et des étangs de Pannes.

2. Etendre la protection du site à d'autres milieux remarquables

Il existe en aval de le Bailly, un étang intermédiaire entre le Bailly et le Grand Pannes. Il s'agit d'un petit étang forestier peu fréquenté avec de beaux herbiers à Nymphéas. L'acquisition foncière de ce site renforcerait la protection du réseau d'étangs satellites de Madine.

3. Informer les élus locaux et les ayants droits

Il est nécessaire prioritairement de partager les objectifs de conservation avec les élus et les riverains, usagers ou non, par le biais d'un porter à connaissance. Par la suite, une information des actions engagées chaque année auprès des personnes concernées participe à la dynamique locale

4. Sensibiliser les riverains et les locaux à la protection du site

La sensibilisation passe par une signalétique adaptée et des sorties thématiques à destination des locaux.

B.2. Définition des objectifs du plan de gestion

[Annexe N°1 – Tableau récapitulatif des enjeux, des objectifs à long terme, des objectifs du plan de gestion et des opérations du plan de travail.]

Les objectifs du plan de gestion (OPG) constituent la déclinaison opérationnelle des OLT et visent à réduire les facteurs dégradants ou à renforcer les facteurs favorables afin de se rapprocher des objectifs à long terme. Ils font l'objet du test SMART, c'est-à-dire qu'ils doivent être spécifiques (bien ciblés), mesurables (critères d'évaluation), accessibles (moyens financiers mobilisables), réalistes (atteignables), temporels (résultats mesurables en fin de PG).

➤ **Objectifs concernant les habitats et espèces d'intérêt prioritaire**

Objectif à long terme A.1 : Conserver les fonctionnalités de l'écosystème « étang »

A.1.1. Laisser l'étang en libre évolution sous l'influence des conditions hydrologiques actuelles

La libre évolution de l'étang est un gage de conserver la totalité des enjeux actuels liés à certain degré d'atterrissement. D'autant que le milieu semble relativement stable au vue des analyses diachroniques. Toutefois cet équilibre reste fragile en présence de fuites dans l'ouvrage susceptibles d'engendrer des perturbations hydrologiques majeures en cas de forte aggravation.

A.1.2. Suivre régulièrement l'état des ouvrages et l'intensité des anomalies d'étanchéité

Afin de pouvoir anticiper un dysfonctionnement du régime hydrologique, il faut mettre en place un suivi limnimétrique mensuel à la digue, utile à mesurer des variations anormales des niveaux d'eau dans l'étang, et bien sûr, procéder à un contrôle visuel régulier de l'état des ouvrages.

Objectif à long terme A.2 : Maintenir la structure et la composition des roselières associées

A.2.1. Observer la cinétique d'atterrissement d'un étang après abandon de la gestion traditionnelle

En fin de plan de gestion, il faut mesurer l'évolution spatiale des roselières et des saulaies éventuellement des modifications dans la composition des formations palustres.

Objectif à long terme A.3 : Maintenir la diversité et le recouvrement des herbiers aquatiques

A.3.1 Observer la cinétique d'atterrissement d'un étang après abandon de la gestion traditionnelle

En fin de plan de gestion, il faudra reproduire les transects « herbiers aquatiques » et les comparer avec la situation antérieure afin de mesurer d'éventuels changements dans l'organisation des différentes communautés.

La reconduite d'une diagnose physico-chimique permettra également de mesurer les variations des différents nutriments dans l'eau et les sédiments soit de caractériser la dynamique d'atterrissement.

Objectif à long terme A.4 : *Maintenir le peuplement d'invertébrés aquatiques en particulier les odonates*

A.4.1. Affiner la connaissance du compartiment aquatique

Le peuplement d'odonates pourra servir d'indicateur à d'éventuelles modifications du fonctionnement de l'étang en comparant à l'issue du plan de gestion le cortège en place par rapport à l'état initial de 2013.

D'autres groupes méritent des investigations au vue du potentiel de l'habitat.

Un piégeage nocturne des trichoptères permettrait de caractériser le peuplement de l'étang. Ce groupe fonctionnel pourrait apporter certaines indications quant au degré d'atterrissement et la qualité des fonds. La pose régulière de plusieurs nasses pourrait aussi permettre d'approcher le cortège des coléoptères aquatiques dont plusieurs espèces sont rares et menacées.

➤ **Objectifs concernant les habitats et espèces d'intérêt secondaire**

Objectif à long terme B.1 : *Améliorer l'état de conservation des habitats forestiers*

B.1.1. Placer l'ensemble des habitats forestiers en îlot de vieillissement

La présence de vieux bois sur le pourtour de l'étang permet d'augmenter la biodiversité du site. Les aulnaies ou chênaies humides sénescentes sont l'habitat de prédilection du Pic mar. Il suffit donc pour atteindre cet objectif d'éviter les interventions sylvicoles et de laisser évoluer naturellement les boisements.

B.1.2. Veiller au respect des limites de site lors de l'exploitation des forêts voisines

Les coupes forestières aux abords du site protégées peuvent contrevenir à l'objectif précédent en débordant des limites de propriété. Il est donc important d'organiser une surveillance lors des travaux forestiers sur les parcelles voisines pour veiller au bon respect des limites.

Objectif à long terme B.2 : *Sauvegarder la famille de Blaireau installée sur le site*

B.2.1. Interdire le tir et le piégeage du Blaireau dans la convention de chasse avec l'AICA

Il faut spécifier dans la convention de chasse sur les propriétés du CdL, des interdictions de tirs particulières en direction de certaines espèces chassables comme les petits carnivores et plus spécifiquement le Blaireau.

B.2.2. Prise en compte de la parcelle forestière qui abrite le terrier

La parcelle attenante au site protégé de l'étang le Bailly, en aval de la digue, doit faire l'objet de recommandations de gestion auprès de l'ONF afin de tenir compte de l'installation d'une famille de Blaireaux.

➤ **Préserver voire renforcer l'intérêt biologique et écologique du site**

Objectif à long terme C.1 : *Maintenir des conditions d'accueil favorables à la reproduction de la Grue cendrée*

C.1.1. Garantir la quiétude absolue des lieux dès la mi-février jusqu'à fin mai

La Grue cendrée étant une espèce extrêmement sensible au dérangement en période de nidification, il faut limiter les accès et les interdire en dehors de la digue et du chemin forestier. En

plus d'une signalétique appropriée, une surveillance régulière de la fréquentation et des usages est de rigueur.

En outre, il serait particulièrement judicieux dans cet objectif de laisser se développer la ceinture de saules cendrés arbustifs du pourtour externe de l'étang car ce rideau végétal forme un bon écran depuis les lieux de passage et augmente le sentiment de sécurité de l'oiseau.

Ces conditions de quiétude peuvent faciliter son installation.

C.1.2. Limiter l'impact du Sanglier sur les espèces et les milieux tout en respectant l'objectif précédent

Les battues de chasse au sanglier sont utiles à décantonner ces animaux des roselières de l'étang et à limiter ainsi leur impact sur l'avifaune nicheuse. La pratique de 3-4 battues annuelles semble suffisante compte tenu de la faible étendue des roselières. La convention de chasse avec l'AICA locale doit surtout exiger de ne pas perturber le site au delà du 31 janvier car la Grue cendrée est un oiseau très précoce qui peut s'installer sur un territoire de nidification dès la première quinzaine de février.

➤ **Objectifs liés à l'insertion du site dans le contexte local**

Objectif à long terme D.1. : Intégrer l'étang le Bailly au réseau Natura 2000

D.1.1. Proposer un rattachement au site Natura2000 du "Lac de Madine et étangs de Pannes"

La proximité avec le site du Lac de Madine et les enjeux de conservation similaires justifient de demander l'inscription de l'étang le Bailly au réseau Natura 2000.

Objectif à long terme D.2. : Etendre la protection du site à d'autres milieux remarquables

D.2.1. Protéger les éléments naturels remarquables proches en complémentarité avec les sites déjà protégés

Il faut mettre en place une veille foncière sur un petit étang forestier très intéressant situé en aval de le Bailly juste en amont du Grand Pannes.

D.2.2. Disposer d'un argumentaire sur quelques enjeux en cas de mise en vente du site

Un diagnostic sommaire du site augmenté de quelques données d'inventaire sur des groupes cibles (odonates, oiseaux, flore) permettra d'argumenter le choix de procéder à l'acquisition de cet étang.

Objectif à long terme D.3. : Informer les élus locaux et les ayants droits

D.3.1. Partager les objectifs de conservation et de gestion

Il faudra présenter le plan de gestion devant le Comité de gestion, le transmettre à la commune de Saint-Baussant et distribuer le résumé synthétique de ce document à l'ensemble des acteurs concernés.

D.3.2. Restituer les actions mises en œuvre chaque année

Chaque année, un bilan des actions engagées sera présenté devant le Comité de Gestion, ce dernier, organisé en synergie pour l'ensemble des propriétés du CdL autour de Madine.

Objectif à long terme D.4. : Sensibiliser les riverains et les locaux à la protection du site

D.4.1. Associer les habitants à la protection de leur patrimoine naturel

Il faut à minima disposer un panneau de présentation du site à l'entrée de la digue au bord du sentier forestier. Au moins une visite du site à destination des locaux serait utile à l'appropriation des lieux par les habitants.

B.3. Les opérations du plan de gestion

[Annexe N°1 – Tableau récapitulatif des enjeux, des objectifs à long terme, des objectifs du plan de gestion et des opérations du plan de travail]

[Annexe N°2 – Cartographie des opérations du plan de travail 2013/2019]

[Annexe N°3 – Calendrier des opérations du plan de travail 2013/2019]

B.4.1. Gestion des habitats et des espèces : GH

GH0 = Absence de vidange et de pêche de l'étang, pas de mise en assec

GH0' = Libre évolution de la forêt sans intervention sylvicole

GH0'' = Non intervention sur le rideau arbustif de saules cendrés de la ceinture externe de l'étang qui forme un bon écran

B.4.2. Opérations de Suivi Ecologique : SE

SE1 = Suivi limnimétrique mensuel au moins et diagnostic visuel régulier des anomalies (avec étude de l'impact éventuel d'une coupe des épicéas en pied de digue sur la stabilité de l'ouvrage)

SE2 = Bilan en fin de plan de gestion de l'évolution spatiale des communautés végétales actuelles

SE3 = Suivi des transects "herbiers aquatiques" en fin de plan de gestion

SE4 = Re conduite d'une diagnose physico-chimique des compartiments "eau" et "sédiments" en fin de plan de gestion

SE5 = Suivi du peuplement d'odonates

SE6 = Inventaire des coléoptères aquatiques par la pose de nasses

SE7 = Inventaire par piégeage lumineux des trichoptères

SE8 = Bilan en fin de plan de gestion du peuplement des oiseaux nicheurs

SE9 = Inventaire naturaliste de quelques groupes et description sommaire des milieux

B.4.3. Opérations de Suivi Administratif : AD

AD1 = Rédaction et signature d'une convention de chasse avec l'AICA locale

AD2 = Recommandations de gestion à l'ONF pour la parcelle communale attenante au "petit" Bailly à intégrer dans l'Aménagement Forestier

AD3 = Interdiction des battues au delà du 31 janvier dans la convention cynégétique avec l'AICA locale

AD4 = Constitution d'un dossier de demande d'extension du site N2000 du Lac de Madine à l'étang le Bailly

AD5 = Veille foncière sur le parcellaire de l'étang du Bois de l'Abbé juste en amont du Grand Pannes

AD6 = Transmission du Plan de Gestion à la commune et présentation en Comité de Gestion

AD7 = Réunion annuelle du Comité de Gestion en synergie avec les autres propriétés du CdL

B.4.4. Opérations d'Accueil du Public : FA

FA1 = Installation d'un panneau qui interdit les accès en dehors de la digue et du chemin forestier à l'Ouest

FA2 = Installation d'un panneau de présentation du site protégé à l'intersection de la digue et du chemin forestier

FA3 = Animation d'au moins une sortie thématique à destination des habitants de Saint-Baussant

B.4.5. Opérations de Police et de Surveillance : PO

PO1 = Surveillance du site lors des coupes d'abattage dans les parcelles forestières voisines

PO2 = Surveillance de la fréquentation, des usages et des accès

Liste des annexes

Annexe N°1 – Tableau des objectifs à long terme, objectifs du plan de gestion et opérations

Annexe N°2 - Cartographie des opérations planifiées

Annexe N°3 – Tableau de programmation des opérations et des coûts


ANNEXE 1 : Tableau des objectifs à long terme, objectifs du plan de gestion et opérations

ENJEUX	OBJECTIFS A LONG TERME	FACTEURS ET CONTRAINTES	Objectifs du plan de gestion	Opérations du plan de travail	Priorité
A - Maintenir les habitats et les espèces d'intérêt prioritaire					
L'ECOSYSTEME "ETANG" et les CEINTURES DE ROSELIERES ASSOCIEES	A.1. Conserver les fonctionnalités de l'écosystème « étang »	atterrissement de l'étang avancé mais stabilité relative du milieu au cours des 30 dernières années	A.1.1. Laisser l'étang en libre évolution sous l'influence des conditions hydrologiques actuelles	GH0 = Absence de vidange et de pêche de l'étang, pas de mise en assec	1
		fuites observées dans les ouvrages mais rabattement maximal du niveau d'eau assez faible (<30 cm) et recharge très rapide après épisodes pluvieux	A.1.2. Suivre régulièrement l'état des ouvrages et l'intensité des anomalies d'étanchéité	SE1 = Suivi limnimétrique mensuel au moins et diagnostic visuel régulier des anomalies avec étude de l'impact inventuel d'une coupe des épicéas en pied de digue sur la stabilité de l'ouvrage	1
	A.2. Maintenir la structure et la composition des roselières associées	diversité des roselières palustres avec présence d'une plante protégée ; la Grande douve	A.2.1. Observer la cinétique d'atterrissement d'un étang après abandon de la gestion traditionnelle	SE2 = Bilan en fin de plan de gestion de l'évolution spatiale des communautés végétales actuelles	1
	A.3. Maintenir la diversité et le recouvrement des herbiers aquatiques	abondance et diversité des herbiers aquatiques	A.3.1. Observer la cinétique d'atterrissement d'un étang après abandon de la gestion traditionnelle	SE3 = Suivi des transects "herbiers aquatiques" en fin de plan de gestion	1
		chargement piscicole actuel inconnu mais en équilibre avec les indicateurs de biodiversité (macrophytes, odonates)		SE4 = Re conduite d'une diagnose physico-chimique des compartiments "eau" et "sédiments" en fin de plan de gestion	2
	A.4. Maintenir le peuplement d'invertébrés aquatiques en particulier les odonates	peuplement d'odonates diversifié avec présence d'espèces patrimoniales et protégées	A.4.1. Affiner la connaissance du compartiment aquatique	SE5 = Suivi du peuplement d'odonates	2
		potentiel important pour coléoptères et punaises aquatiques		SE6 = Inventaire des coléoptères aquatiques par la pose de nasses	1
	potentiel important pour trichoptères		SE7 = Inventaire par piégeage lumineux des trichoptères	1	
B - Maintenir les habitats et les espèces d'intérêt secondaire					
AULNAIES et BOISEMENTS HUMIDES du POURTOUR de l'ETANG	B.1. Améliorer l'état de conservation des habitats forestiers	la ceinture externe de l'étang est occupée par des aulnaies marécageuses en partie sénescentes	B.1.1. Placer l'ensemble des habitats forestiers en îlot de vieillissement	GH0' = Libre évolution de la forêt sans intervention sylvicole	1
		ce type de forêt est très favorable au Pic mar (DO.I)	B.1.2. Veiller au respect des limites de site lors de l'exploitation des forêts voisines	PO1 = Surveillance du site lors des coupes d'abattage dans les parcelles forestières voisines	1
PRESENCE D'UNE FAMILLE DE BLAIREAU	B.2. Sauvegarder la famille de Blaireau installée sur le site	présence en limite de propriété d'un très beau terrier de Blaireau avec de nombreuses gueules (10)	B.2.1. Interdire le tir et le piégeage du Blaireau dans la convention de chasse avec l'AICA	AD1 = Rédaction et signature d'une convention de chasse avec l'AICA locale	1
		risque de destruction par la chasse ou le piégeage	B.2.2. Prise en compte de la parcelle forestière qui abrite le terrier	AD2 = Recommandations de gestion à l'ONF pour la parcelle communale attenante au "petit" Bailly à intégrer dans l'Aménagement Forestier	2


ANNEXE 1 : Tableau des objectifs à long terme, objectifs du plan de gestion et opérations

ENJEUX	OBJECTIFS A LONG TERME	FACTEURS ET CONTRAINTES	Objectifs du plan de gestion	Opérations du plan de travail	Priorité	
C - Préserver voire renforcer l'intérêt biologique et écologique du site						
NIDIFICATION DE LA GRUE CENDREE	C.1. Maintenir des conditions d'accueil favorables à la reproduction de la Grue cendrée	petit étang forestier relativement calme avec roselières = optimum connu en Lorraine pour la nidification de l'oiseau un couple niche depuis 2002 à quelques km sur un étang du CEN Lorraine espèce farouche, extrêmement sensible au dérangement en période de reproduction 1 adulte isolé observé à l'été 2011 sur Pannes = indice d'une possible reproduction dans le secteur ?	C.1.1. Garantir la quiétude absolue des lieux dès la mi-février jusqu'à fin mai C.1.2. Limiter l'impact du Sanglier sur les espèces et les milieux tout en respectant l'objectif C.1.1.	GH0 = Non intervention sur le rideau arbustif de saules cendrés de la ceinture externe de l'étang qui forme un bon écran	1	
				FA1 = Installation d'un panneau qui interdit les accès en dehors de la digue et du chemin forestier à l'Ouest	1	
				PO2 = Surveillance de la fréquentation, des usages et des accès	1	
				SE8 = Bilan du peuplement des oiseaux nicheurs de l'étang	1	
				AD3 = Interdiction des battues au delà du 31 janvier dans la convention cynégétique avec l'AICA locale	1	
D - Inscrire la protection du site dans le contexte local						
LOGIQUE TERRITORIALE et ORGANISATION ADMINISTRATIVE	D.1. Intégrer l'étang de le Bailly au réseau Natura2000	proximité du site avec le Lac de Madine et similarité des milieux et des espèces dont la protection est prioritaire	D.1.1. Proposer un rattachement au site Natura2000 du "Lac de Madine et étangs de Pannes"	AD4 = Consitution d'un dossier de demande d'extension du site N2000 du Lac de Madine à l'étang le Bailly	2	
	D.2. Etendre la protection du site à d'autres milieux remarquables	présence d'un troisième étang intermédiaire entre le Bailly et le Grand Pannes = très beau petit étang forestier recouvert d'herbier flottant à Nymphéas avec digue en mauvais état envahie par les ligneux reproduction de <i>Leucorrhinia caudalis</i> et probablement d' <i>Epitheca bimaiculata</i> étang très calme et peu fréquenté propice à la reproduction des espèces sensibles au dérangement	D.2.1. Protéger les éléments naturels remarquables proches en complémentarité avec les sites déjà protégés D.2.2. Disposer d'un argumentaire sur quelques enjeux en cas de mise en vente du site	AD5 = Veille foncière sur le parcellaire de l'étang du Bois de l'Abbé juste en amont du Grand Pannes	1	
				SE9 = Inventaire naturaliste de quelques groupes et description sommaire des milieux	2	
	D.3. Informer les élus locaux et les ayants droits			D.3.1. Partager les objectifs de conservation et de gestion	AD6 = Transmission du Plan de Gestion à la commune et présentation en Comité de Gestion	1
				D.3.2. Restituer les actions mises en œuvre chaque année	AD7 = Réunion annuelle du Comité de Gestion en synergie avec les autres propriétés du CdL	1
	D.4. Sensibiliser les riverains et les locaux à la protection du site			D.4.1. Associer les habitants à la protection de leur patrimoine naturel	FA2 = Installation d'un panneau de présentation du site protégé à l'intersection de la digue et du chemin forestier	1
					FA3 = Animation d'au moins une sortie thématique à destination des habitants de Saint-Baussant	2

Légende

 Périmètre du site protégé

Pose de panneaux

 FA1 : Panneau de réglementation


 FA2 : Panneau d'information


Opérations de gestion ponctuelles

 SE1 : Suivi limnimétrique et suivi de l'état de la digue

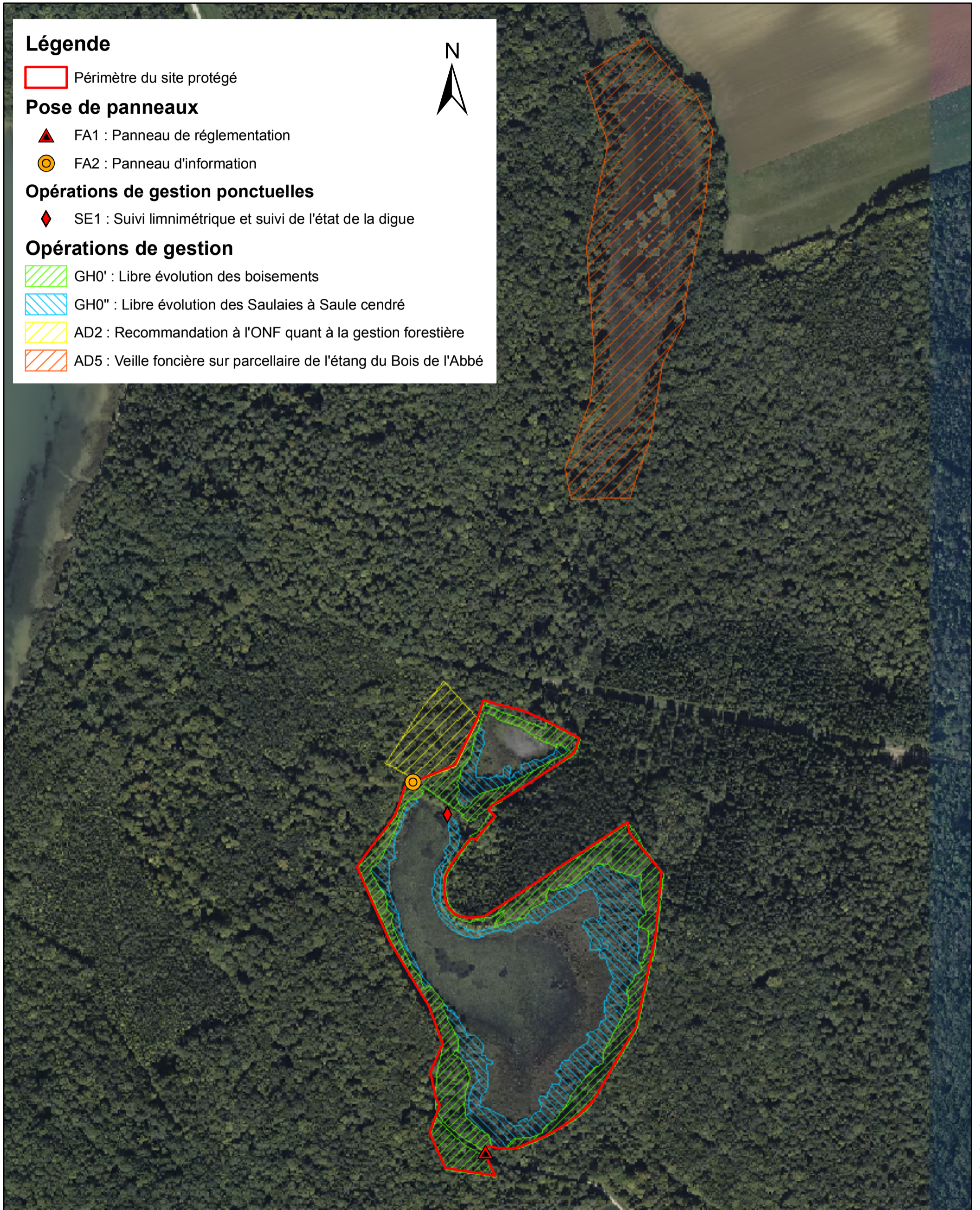
Opérations de gestion

 GH0' : Libre évolution des boisements

 GH0" : Libre évolution des Saulaies à Saule cendré

 AD2 : Recommandation à l'ONF quant à la gestion forestière

 AD5 : Veille foncière sur parcellaire de l'étang du Bois de l'Abbé



ANNEXE 3 : Tableau de programmation des opérations et des coûts

CODE	Opérations du plan de travail	Priorité								Opérateur	Coût HT
			2014	2015	2016	2017	2018	2019			
OPERATIONS DE GESTION											
GH0	Absence de vidange et de pêche de l'étang, pas de mise en assec	1	X	X	X	X	X	X	/	0	
GH0'	Libre évolution de la forêt sans intervention sylvicole	1	X	X	X	X	X	X	/	0	
GH0"	Non intervention sur le rideau arbustif de saules cendrés de la ceinture externe de l'étang qui forme un bon écran	1	X	X	X	X	X	X	/	0	
OPERATIONS ADMINISTRATIVES											
AD1	Rédaction et signature d'une convention de chasse avec l'AICA locale	1	X			X			CdL	0	
AD2	Recommandation de gestion et prise en compte de la parcelle communale attenante au "petit" Bailly dans l'Aménagement Forestier	2	X	X	X	X	X	X	CEN Lorraine	0	
AD3	Interdiction des battues au delà du 31 janvier dans la convention cynégétique avec l'AICA locale	1	X			X			CdL	0	
AD4	Consitution d'un dossier de demande d'extension du site N2000 du Lac de Madine à l'étang le Bailly	2	X						CEN Lorraine / ONCFS/CdL	0	
AD5	Veille foncière sur le parcellaire de l'étang du Bois de l'Abbé juste en amont du Grand Pannes	1	X	X	X	X	X	X	CEN Lorraine / CdL	0	
AD6	Transmission du Plan de Gestion à la commune et présentation en Comité de Gestion	1	X						CdL / ONCFS-CEN Lorraine	0	
AD7	Réunion annuelle du Comité de Gestion en synergie avec les autres propriétés du CdL	1	X	X	X	X	X	X	CdL / ONCFS-CEN Lorraine	0	
OPERATIONS SCIENTIFIQUES											
SE1	Suivi limnimétrique mensuel au moins et diagnostic visuel régulier des anomalies avec étude de l'impact inventuel d'une coupe des épicéas en pied de digue sur la stabilité de l'ouvrage	1	X	X	X	X	X	X	CEN Lorraine	5600	
SE2	Bilan en fin de plan de gestion de l'évolution spatiale des communautés végétales actuelles	1						X	CEN Lorraine	750	
SE3	Suivi des transects "herbiers aquatiques" en fin de plan de gestion	1						X	CEN Lorraine	1000	
SE4	Reconduite d'une diagnose physico-chimique des compartiments "eau" et "sédiments" en fin de plan de gestion	2						X	CEN Lorraine	2000	
SE5	Suivi du peuplement d'odonates	2						X	CEN Lorraine	1500	
SE6	Inventaire des coléoptères aquatiques par la pose de nasses	1		X					CEN Lorraine	1500	
SE7	Inventaire par piégeage lumineux des trichoptères	1			X				G. Jacquemin	1500	
SE8	Bilan du peuplement des oiseaux nicheurs de l'étang	1						X	ONCFS	2100	
SE9	Inventaire naturaliste de quelques groupes et description sommaire des milieux	2		X					CEN Lorraine	450	
OPERATIONS DE VALORISATION											
FA1	Installation d'un panneau qui interdit les accès en dehors de la digue et du chemin forestier à l'Ouest	1	X						CdL	568	
FA2	Installation d'un panneau de présentation du site protégé à l'intersection de la digue et du chemin forestier	1	X						CdL	568	
FA3	Animation d'au moins une sortie thématique à destination des habitants de Saint-Baussant	2			X				CEN Lorraine	300	
OPERATIONS DE POLICE ET DE SURVEILLANCE											
PO1	Surveillance du site lors des coupes d'abattage dans les parcelles forestières voisines	1	X	X	X	X	X	X	CENL/ONCFS	0	
PO2	Surveillance de la fréquentation, des usages et des accès	1	X	X	X	X	X	X	CENL/ONCFS	0	

coût pris en charge par le Conservatoire du Littoral
 temps de travail à la charge du CENL ou de l'ONCFS